

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

<i>NOMBRE DE Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 29</i>
--

<i>DATE DE L’AFFICHAGE de la liste des délibérations : 23 décembre 2024</i>

OBJET :

CM2024_119 - Convention de partenariat « accès culture » avec l’association Les Restos du coeur

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de SAUJON s’est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d’après convocation faite le treize décembre deux mille vingt-quatre.

PRESENTS :

Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean DAUDENS / Jean-Marc BABIN / Céline RENOULEAU / André FRANCHI / Véronique BETIZEAU / Elisa RATISKOL / Jean-François DANIEL / Rodolphe PETIT / Pascale JUAN / Caroline DUBOIS / Véronique TOURNEUR / Marie-Madeleine ROUIL / Jean-Christophe DORIDOT / Frédéric BOTTON / Nathalie AFONSO CORREIA / Nathalie NICOLE / Sandrine LAPEYRADE TISON / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Jean-François MOREL / Gabriel DITGEN / Michel JOLY / Jean-Christophe DELHAYE / Bernard GEOFFROY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Mariette ADOLPHE représentée par E. RATISKOL
- Alain MAGEAUD représenté par G. DITGEN
- Christophe HERNANDEZ représenté par JM. BABIN
- Jean-Claude NEVEU représenté par M. JOLY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l’élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l’unanimité, pour remplir cette fonction qu’elle accepte.

CONVENTION DE PARTENARIAT « ACCES CULTURE » AVEC L'ASSOCIATION LES RESTOS DU CŒUR

Madame RENOULEAU, Adjointe, propose à l'assemblée de mettre en place un partenariat avec l'association caritative Les Restos du Cœur afin de permettre aux bénéficiaires de l'antenne locale d'accéder aux spectacles issus de la programmation culturelle et municipale, organisés à la Salicorne.

La convention est conclue entre l'association Départementale, l'antenne locale et la commune de Saujon pour une durée d'un an, à compter de la signature de toutes les parties.

Les bénéficiaires devront réserver leurs places auprès de l'antenne locale qui remettra un bon d'échange, à présenter le jour du spectacle.

Les places seront facturées à l'association départementale au tarif de 3,50 € par bénéficiaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER les termes de la convention de partenariat « Accès culture associations caritatives » avec l'association Les Restos du Cœur,
- D'AUTORISER le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 19 décembre 2024

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211704218 - 20241219-CM2024_119-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 23/12/2024 - Publié le 23/12/2024